

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Dominique GRIMPRET		

### **Membres absents :**

Madame Danielle JUBAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean DUBUET	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET- GODARD
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Demande de garantie d'emprunt - CDC Habitat Social - Acquisition en VEFA de 15 logements adaptés aux seniors situés boulevard Voltaire à Dijon.**

Au titre de sa délégation 2020 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par sa décision en date 22 décembre, a financé CDC Habitat Social pour l'acquisition en VEFA de 15 logements (8 PLUS, 7 PLS) situés bâtiment B3 boulevard Voltaire à Dijon.

Le bailleur entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires un emprunt d'un montant total de 1 507 783 €, se décomposant comme suit :

- un prêt Complémentaire au PLS 2020 (CPLS) , d'un montant de 238 925 € sur 40 ans ;
- un prêt PLS Développement Durable (PLSDD) 2020, d'un montant de 209 059 € sur 40 ans ;
- un prêt PLS foncier (PLSDD) 2020, d'un montant de 298 658 sur 50 ans ;
- un prêt PLUS, d'un montant de 456 686 sur 40 ans ;
- un prêt PLUS foncier, d'un montant de 304 455 € sur 50 ans ;

CDC Habitat Social sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100 % du montant de ce prêt qui représente 75 % du coût prévisionnel d'opération (2 010 377 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 et les articles L5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°130368 en annexe signé entre CDC Habitat Social, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts,

**LE BUREAU,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accorder** la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 507 783 euros souscrits auprès de la Caisse des dépôts - Banque des Territoires par CDC Habitat social pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements, situés bâtiments B3 boulevard Voltaire à Dijon , selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130368 constitué de cinq lignes. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts - Banque des Territoires, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant établi avec l'Emprunteur et la Caisse des dépôts - Banque des Territoires et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN    POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 8 PROCURATION(S)